



DECISION DU MAIRE

N° 294

DATE

21 mars 2023

Réforme et cession du véhicule municipal immatriculé 490 CGQ 78, affecté au pool Mairie

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, 10^{ème} alinéa et L. 2131-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Considérant que la commune de Poissy est propriétaire d'un véhicule de type Citroën Saxo, immatriculé 490 CGQ 78,

Considérant la constatation de corrosions et de défauts mécaniques importantes sur ce véhicule,

Considérant que les réparations nécessaires à la remise en conformité dudit véhicule sont onéreuses et économiquement non viables,

Considérant qu'il convient en conséquence de réformer ce véhicule pour pouvoir procéder à sa cession,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

Le véhicule immatriculé 490 CGQ 78, inventaire 2066, de type Citroën Saxo, mis en circulation le 24 mai 2002, est cédé à la Société Autrement Automobile, domiciliée au 21, avenue de Poissy, 78510 Triel Sur Seine, au prix de 200 €.

Article 2 :

Le véhicule est cédé à la suite de constatation de corrosions et de défauts mécaniques importantes, pour lesquelles les réparations sont onéreuses et économiquement non viables.

Article 3 :

De préciser que l'inventaire municipal sera mis à jour.

Article 4 :

De préciser que les recettes seront versées au budget.

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Conseillère régionale d'Île de France,**

#signature#

Sandrine BERNÉ DOS SANTOS